



Favoriser le logement accessible et adapté : la CGT invite le gouvernement à ne pas se tromper de politique

La CGT a pris connaissance avec intérêt de la feuille de route de la ministre du Logement : gel des loyers pour 41 agglomérations à compter du 1^{er} août, augmentation du plafond du livret A qui finance en grande partie la production de logements sociaux, retour des aides à la pierre pour faire baisser le coût de la construction, volonté de construire 500 000 logements dont 150 000 sociaux pour résorber la pénurie, sont des premiers pas qui demandent nécessairement des prolongements.

Pour autant, la CGT met en garde le gouvernement s'il venait à donner suite aux annonces faites ici et là, par voie de presse, quant à une ponction supplémentaire des ressources du 1 % logement. Ce prélèvement financier de 1,8 milliard d'euros conduirait de facto à la fiscalisation par l'État de la participation des entreprises à l'effort de construction (PEEC), véritable cotisation, et à priver ainsi des centaines de milliers de salariés d'accès au logement, d'aide à la mobilité professionnelle, d'accession sociale à la propriété.

Cette fiscalisation ne serait que l'aggravation des mesures prises par le précédent gouvernement et la poursuite du désengagement financier de l'État. Elle irait à l'encontre de l'intérêt des salariés, des jeunes, des retraités pour faire face à la crise aiguë du logement et au logement cher qu'ils subissent de plein fouet. La CGT revendique un retour à une politique contractuelle,

associant l'ensemble des intervenants sur un territoire à partir des besoins des bassins d'emplois.

La CGT rappelle qu'il existe un lien très fort entre le logement et l'emploi. Selon les statistiques du Credoc plus de 500 000 emplois n'ont pu être pourvus en raison des difficultés pour les futurs salariés à se loger. À l'inverse, favoriser la construction, c'est investir dans des centaines de milliers d'emplois de bâtisseurs qualifiés, notamment pour répondre au défi énergétique et à la réhabilitation des bâtiments.

À ce titre le « 1 % logement » est un acteur incontournable de toute politique du logement à laquelle il contribue grandement, ne serait-ce que par les prêts aux bailleurs sociaux, son soutien à la politique de la ville. Les organisations syndicales ont ainsi toute légitimité à être entendues préalablement à la future loi-cadre sur le logement promise pour le 1^{er} trimestre 2013. La tenue d'une conférence ou d'une concertation s'impose.

La démocratie sociale, la cohérence et la complémentarité des interventions de l'ensemble des acteurs sont au cœur de la réussite de toute politique pour garantir le droit au logement pour tous et le mieux vivre ensemble. Pour ce faire, la CGT demande au gouvernement de revoir la méthode et le projet pour se donner les moyens d'une vraie politique de logement.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 20 juillet 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr